ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 22253

Texte de la question

M. Patrick Delnatte souhaite retenir l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur le souhait exprimé par les agents des douanes de pouvoir bénéficier de la bonification des années passées en service actif dans le calcul de leur retraite. En effet, ces dernières années, les missions confiées aux agents des douanes ont été considérablement modifiées sans diminution de leur charge de travail. Cette situation, couplée avec la baisse constante des effectifs, s'est traduite par un accroissement significatif de la pénibilité des tâches. C'est ainsi que, à titre d'exemple, les agents des douanes supportent de plus en plus souvent des horaires dits atypiques qui ne sont pas sans incidences nuisibles sur leur santé et leur vie sociale. Aussi, alors que les pompiers, les policiers et les agents de l'administration pénitentiaire bénéficient d'une bonification pour leur retraite, il insiste auprès de lui sur la nécessité de prendre en compte pour les agents des douanes la pénibilité de leur travail en leur accordant à leur tour le bénéfice de cette bonification.

Texte de la réponse

La demande de bonification d'ancienneté pour les agents des douanes de la branche de la surveillance ne peut être examinée indépendamment de la politique qui sera arrêtée par le Gouvernement en matière de retraite. Il convient donc, dans un premier temps, d'attendre les conclusions de l'étude confiée par le Premier ministre à M. Charpin, commissaire général au Plan. Les représentants des personnels des douanes ont été informés de la position du Ministre sur ce sujet. Cette question a été largement évoquée au cours de l'audience accordée par le Ministre, le 27 novembre 1998, aux représentants des fédérations syndicales nationales des finances. Le dialogue social, en particulier sur les spécificités de la branche de la surveillance, se poursuit dans le cadre normal des instances de concertation internes à l'administration des douanes.

Données clés

Auteur : M. Patrick Delnatte
Circonscription : Nord (9e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 22253
Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6476
Réponse publiée le : 15 mars 1999, page 1553